



# PRÉFET DE LA MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ELECTION SENATORIALES

Scrutin du 24 septembre 2023

Procès-Verbal de la réunion de la Commission de propagande

Lundi 18 septembre 2023 à 18 h 15

Préfecture de la Marne - 17/19 rue Carnot

51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Membres présents :

- **Mme Carine MARY**, vice-présidente du tribunal judiciaire de Châlons-en-Champagne, magistrate désignée par le premier président de la cour d'appel de Reims, **présidente** ;
- **M. Joachim MUROT**, Chef du bureau de la réglementation générale, représentant M. le Préfet, **membre** ;
- **M. Xavier KLUMB**, coordinateur traitement logistique à la plate-forme industrielle courrier de Châlons-St-Gibrien représentant l'opérateur chargé de l'envoi du matériel électoral, **membre** ;

Le secrétariat de la commission est assuré par **Mme Christine MOSSLER**, adjointe au chef du bureau de la réglementation générale.

La séance est ouverte à 18h15 heures en présence des candidats ou de leurs représentants suivants :

- M. Cédric CHEVALIER, candidat, représenté par Mme JACQUERAY et Mme SCHAJER,
- Mme Maxence LAURENT, candidat, représenté par Mme GUYOT et M CAUCHETIER,
- Mme Anne-Sophie FRIGOUT, candidate accompagnée de M. BESSON,
- M. Christian BRUYEN, candidat, représenté par M RODRIGUES,
- M. Éric QUÉNARD représenté par M. STEFFEN,
- Mme Juliette DE CAUSANS, candidat représentée par Mme PESTRE,

**Objet de la réunion : vérification de la conformité aux dispositions du Code électoral des documents (circulaires et bulletins de vote) pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023.**

La commission examine les documents présentés successivement par les candidats à l'élection sénatoriale. Une fiche de contrôle a été établie et est complétée pour chaque candidat.

Une difficulté sur le bulletin de vote de la liste conduite par M BRUYEN concerne le titre de la liste «**Pour toute la Marne**» sous lequel un texte est ajouté « qui semble être un ajout au titre de la liste. Après un débat entre les candidats et les membres de la commission, il est fait état d'une jurisprudence du Conseil Constitutionnel du 24 novembre 1998 – Sénat / Haute Garonne - n° 98-2565 SN « Le fait que l'intitulé des bulletins de la liste n'ait pas été identique à la dénomination de la liste des candidats publiée par le préfet n'est contraire à aucune disposition législative ou réglementaire et n'a pu avoir pour effet d'altérer la sincérité du scrutin. Le bulletin de vote est accepté.

Un commentaire sur la photographie figurant sur la propagande de Mme DE CAUSANS où elle apparaît rajeunie par le biais de l'intelligence artificielle. Pour des élections de proximité telles que les sénatoriales, on pourrait considérer qu'il y a un risque de tromperie. Toutefois, cette photographie étant ressemblante, les documents sont acceptés.

Aucune autre observation n'est formulée.

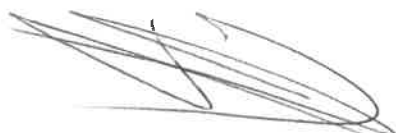
<b>Listes candidates à l'élection sénatoriale :</b>	Bulletins de vote	Circulaires	Conformité des BV aux dispositions du code électoral	Conformité des circulaires aux dispositions du code électoral	Observations
<b>Avec la Marne, un nouvel horizon pour la France</b> conduite par M. Cédric CHEVALIER	100%	100%	Conforme	Conforme	Néant
<b>Marne Union populaire écologique et sociale</b> conduite par M. Maxence LAURENT	100%	100%	Conforme	Conforme	Néant
<b>Au service des communes pour défendre la Marne</b> conduite par Mme Anne-Sophie FRIGOUT	100%	100%	Conforme	Conforme	Néant
<b>Pour toute la Marne</b> conduite par M. Christian BRUYEN	100%	100%	Conforme	Conforme	Néant
<b>La République au cœur des territoires</b> conduite par M. Eric QUENARD	100%	100%	Conforme	Conforme	Néant
<b>Ensemble, ayons des projets d'avenir !</b> conduite par Mme Juliette DE CAUSANS	100%	100%	Conforme	Conforme	Néant

**Les circulaires et bulletins de vote produits par les candidats sont validés.**

Les fiches de contrôle des documents de propagande ainsi que les bulletins de vote et circulaires contrôlés sont annexés au présent procès verbal.

La séance est close à 19 h 00

**La Présidente de la Commission de propagande  
Carine MARY**



**Xavier KLUMB**



**Les membres de la Commission**



**Joachim MUROT**